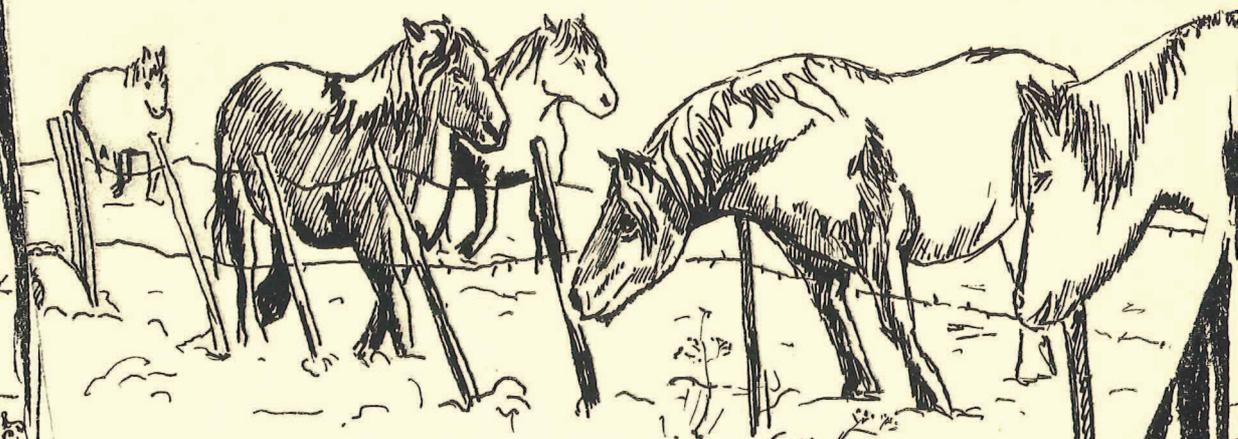
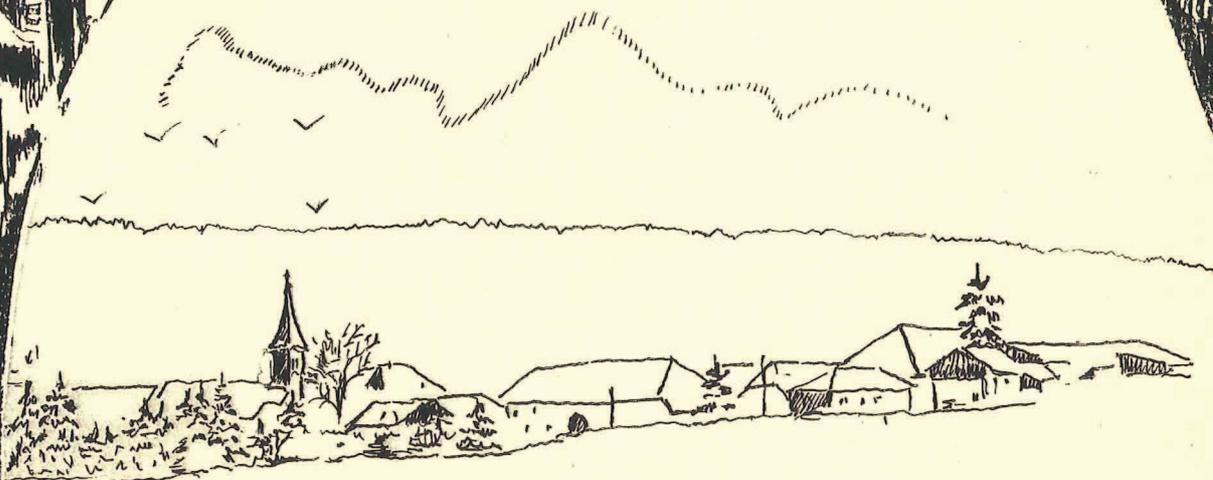


L'écho de Bouverans



J. Stenkel 2002



Janvier
2002

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

Nouvelles Municipales

Centenaire de la croix de la Bêche

Mémoire de Bouverans

Histoire d'eau

Ecole 1947; qui reconnaît-on?

Nouvelles du village

Téléthon 2001

Cercle des jeunes

Sapeurs pompiers

Les fleurs de Marguerite

Médecins de garde

Environnement, écologie

C.T.E.- Maison de la réserve

Etat civil

LE MOT DU MAIRE

L'année 2001 a pris fin, première année du troisième millénaire : Pas de miracle !.. guerres, terrorisme, corruption, délinquance, chômage ont gangrené le panorama de notre société malgré l'espérance d'une fraternité solide et d'une solidarité sérieuse à travers l'arrivée de l'euro abolissant les frontières, les découvertes médicales, le record du téléthon...

La nouvelle année est pour nous et dans tous les pays une fête importante et populaire. Les familles se rassemblent, les amis se réunissent... souhaits de bonne santé et de réussite. C'est le moment des bilans de l'année écoulée et des projets pour l'année future.

La forêt : Elle a été lourdement touchée en décembre 1999. La tempête détruisait 78 hectares sur les 282 hectares de forêt communale soit près de 20 000 m³ de bois. Dans l'urgence, 7 069 m³ parmi les plus beaux spécimens seront stockés sur l'aire de Bouverans (qui reçoit 60 700 m³) 7 années de produits forestiers ont été anéantis et il faudra environ 20 années pour reconstituer le patrimoine et retrouver une situation d'avant 1999.

La politique de la commune aidée dans sa tâche par l'O.N.F. est aujourd'hui de commercialiser les bois stockés au mieux en adhérant à la fruitière à bois. Les communes concernées (soit 90 dans le massif du Jura) ont admis le principe de mutualiser la vente des lots communaux : jouer la solidarité, communes sinistrées et autres communes qui ont accepté jusqu'à présent des gels de coupes. Le dispositif est géré par un comité de pilotage associant des représentants des associations des communes forestières et des ingénieurs de l'O.N.F. Cette cellule élabore le cahier des charges, gère les stocks, procède à la commercialisation des bois stockés mixtés avec des bois verts. La mutualisation permettra à toutes les communes, du moins nous l'espérons, d'écouler les stocks, au meilleur prix, de veiller au maintien des recettes communales quelque soit l'ordre et la rapidité de déstockage de nombreuses aires. Nous n'avons d'ailleurs pas d'autre solution.

Pour pallier aux gels de coupes engendrés par cette situation, la commune a contracté 2 emprunts : en 2000 de 2 millions de francs et en 2001 de 1,5 millions de francs à 1,5 % d'intérêts sur 5 ans.

Dans un second temps, la reconstitution des peuplements détruits s'engage progressivement. Un programme de travaux sera prochainement élaboré par la commission bois en étroite relation avec l'O.N.F. Ce travail consistera :

- à cartographier et diagnostiquer les dégâts parcelle par parcelle. (Cette tâche est déjà en grande partie exécutée)
- privilégier la régénération naturelle (si vous allez à la Joux, vous pourrez découvrir de jeunes plans particulièrement remarquables).

- attendre et observer pour agir (ne pas se précipiter, la nature est bien faite, laissons-la se débrouiller et aidons-la seulement si nécessaire.)

Le travail en équipe, la concertation, les visites de terrain, les formations permettront de définir et de mettre en oeuvre les itinéraires de reconstitution.

L'assainissement :

Nous avons terminé la première tranche, à savoir : la fromagerie et la rue du chalet, la rue des sept fontaines, le lotissement ainsi que 6 maisons proches des chantiers : maisons Defrasne Henri et Laffly Elie près de l'entrée du village; les maisons Frachebois Bernard, Defrasne André, Marmier Michel près du lotissement ; maison Vuillaume Michel à côté de la station de relevage.

Messieurs Cirésa et Braillard, techniciens de la D.D.A.F. préparent le dossier pour poursuivre le travail couvrant la totalité du village. Le Conseil Municipal décidera alors des futures tranches à réaliser en fonction du budget sachant que tout doit être terminé pour 2005-2006.

- Dans le même temps une étude de faisabilité a été demandée à la D.D.A.F quant à une adhésion au syndicat des eaux de La Rivière Drugeon avec raccordement au réseau existant (travaux subventionnés à 80 %). En effet, si pour le moment notre alimentation en eau ne pose pas trop de problème, il faut penser à la fragilité du système et à sa vulnérabilité. Nos sources proches de la route avant Vaux et Chantegrue ne sont pas protégées efficacement (nous ne sommes propriétaires que des sources et non des terrains sur lesquels elles se trouvent). Les dangers de pollution ou de destruction suite à accident ou à incident sont réels. Il y a 2 ans, en mars 1999, la conduite coupée a privé d'eau le village pendant 3 jours. La protection de la conduite à la sortie du tunnel S.N.C.F n'est pas fiable. La pression dans les conduites aux points les plus hauts du village est très faible à certaines heures de forte utilisation, de nouvelles constructions aggraveraient encore cette situation. Jumeler notre système actuel avec une autre alimentation venant de La Rivière peut être une sécurité en cas de problèmes graves. Nous allons étudier cette possibilité.

L'intercommunalité : L'arrêté préfectoral de septembre définissant le périmètre de la communauté de communes à 21 n'a pas été approuvé par la majorité qualifiée. 2002 sera donc une année de réflexion sur le projet qui doit aboutir dans le respect des identités de chacun, des bassins de vie (Val d'Usier, district de Levier, Vallée du Drugeon), de l'affectif des communes entre elles, de leurs espérances.

Cette année verra la création de 200 à 250 territoires appelés les « Pays » Nous pensons que les enjeux seront là, petite ou grande communauté. La volonté de proposer des projets novateurs et durables sera prise en compte.

Dans tout les cas, nous serons attentifs à ce que la fiscalité ne soit pas exponentielle car il faudra alors expliquer le pourquoi si le changement n'est pas

visible pour chacun. Des futures rencontres avec les représentants de l'État et les élus seront nécessaires notamment pour aborder ce volet fiscal. Le regroupement doit rationaliser les dépenses et ne pas en créer de nouvelles. L'expérience de certaines communes tend à démontrer le contraire. Un célèbre peintre (Francis Picabia) disait : « Notre tête est ronde pour permettre à la pensée de changer de direction »... Dans le domaine de l'intercommunalité tout reste donc encore possible.

La mairie : un rajeunissement du couloir d'accès à la mairie et du secrétariat va être entrepris, pour des questions de sécurité et de responsabilité.

Le système électrique est désuet, voire très dangereux.

Des travaux seront menés afin de mettre aux normes ces locaux publics. Le "pratique", l'esthétique, la confidentialité seront privilégiés.

Voici ce qu'il en sera de l'année future et des projets. Néanmoins n'oublions pas l'essentiel, à savoir ce qui fait notre quotidien, le rôle de chacun dans les maisons, à l'école, dans les associations. L'associatif apporte les couleurs à la vie, rompt la monotonie et le repli sur soi, s'ouvre sur la solidarité, la fraternité, la convivialité.

L'école : Nous avons un nouvel enseignant à Bouverans en la personne de Stéphanie Vauchet qui a succédé à Dominique Ménétrier. Sympathique, très compétente, elle apporte le charme et le sourire à l'école. Elle a en charge les élèves du CM2. Nous lui souhaitons une longue carrière parmi nous.

Le club des aînés : Tout aussi dynamique avec sa présidente Cécile Defrasne. Les réunions, les sorties, les engagements pris (lors du 15 Août, du Téléthon) montrent sa bonne santé.

Le cercle des jeunes : Qui anime les fêtes, organise et participe aux grandes causes nationales : le Téléthon à Bouverans et à Pontarlier en association avec les paralysés de France. Alliant la fête, la bonne humeur, le service rendu, qu'il soit également remercié.

Chanteurs et animateurs paroissiaux :

Les cérémonies sont plus belles, le concert du 16 décembre est un témoignage de la qualité de votre passion. Chantez encore pour notre plaisir, pour ouvrir les coeurs. Bonne année à notre Abbé, le Père Borne, toujours fidèle au poste.

Pompiers : Je remercie les médecins qui prennent en charge les blessés et qui gèrent avec vous des situations souvent dramatiques. Pompiers!.. Vous êtes toujours disponibles et corvéables à souhait, appelés en secours dans toutes les situations où seuls, les hommes sont dépourvus et désespérés. Inondation, feu

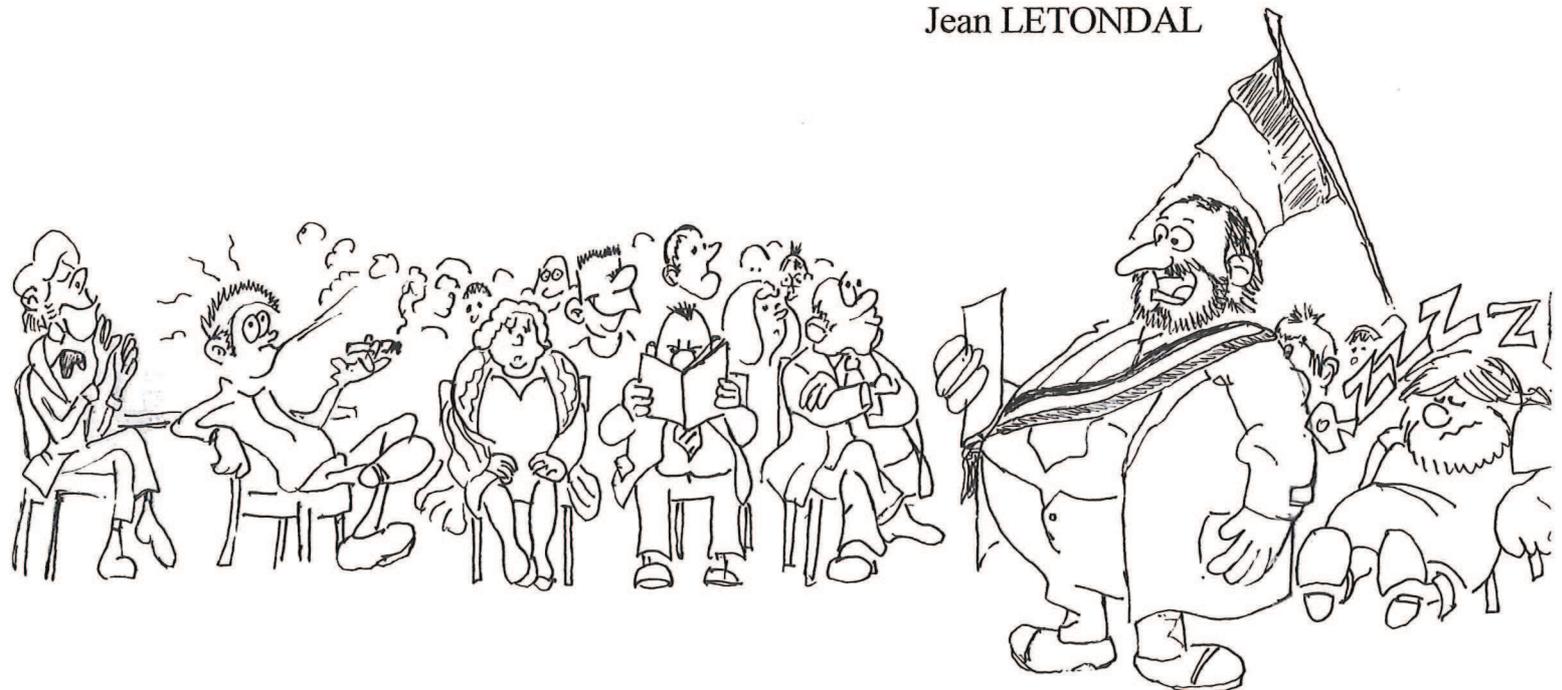
de cheminée, incendie, accident, nid de guêpes... autant d'interventions où votre rôle est déterminant, tant dans le traitement du sinistré que dans le soutien moral aussi essentiel que vous prodiguez auprès des victimes. Merci pour votre engagement bénévole.

La gendarmerie : La grande majorité des français approuve et considère l'action des gendarmes comme déterminante. Ces hommes représentent la sécurité et l'ordre dans notre monde rural. Ils sont de plus en plus confrontés aux accidents, aux vols, aux saccages, à l'incivilité... Les récents événements et le soutien de la population montrent notre attachement à cette corporation. Bouverans appartient à la circonscription de Frasne et dépend de sa gendarmerie. Conservons la !..

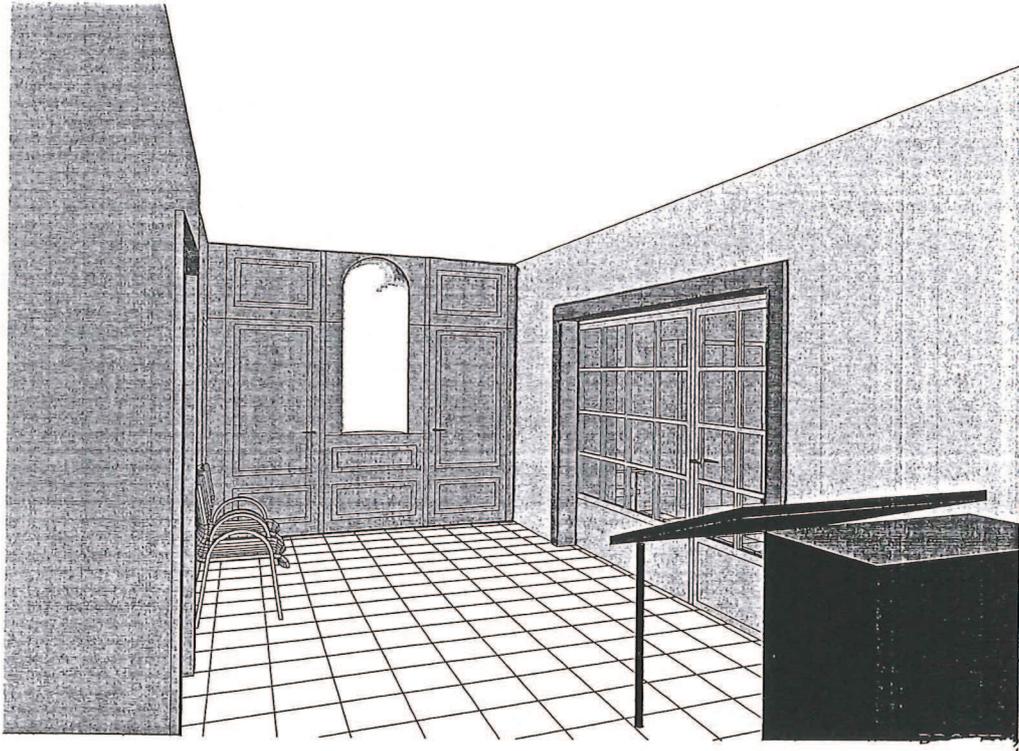
Je remercie également et je présente mes vœux sincères à toute l'équipe du Conseil Municipal qui sera toujours à l'écoute de chacun d'entre vous, au service de l'intérêt général.

Pour terminer, je souhaite à toutes et à tous une excellente année, qu'elle soit féconde en espérance, que les hommes oublient leurs querelles si insurmontables pensent-ils, qu'ils essaient de répondre à cette éternelle et universelle énigme : qui sommes nous ? d'où venons nous ? où allons nous ; qu'ils renoncent aux petits égoïsmes confortables. Alors l'année 2002 sera belle pour tous.

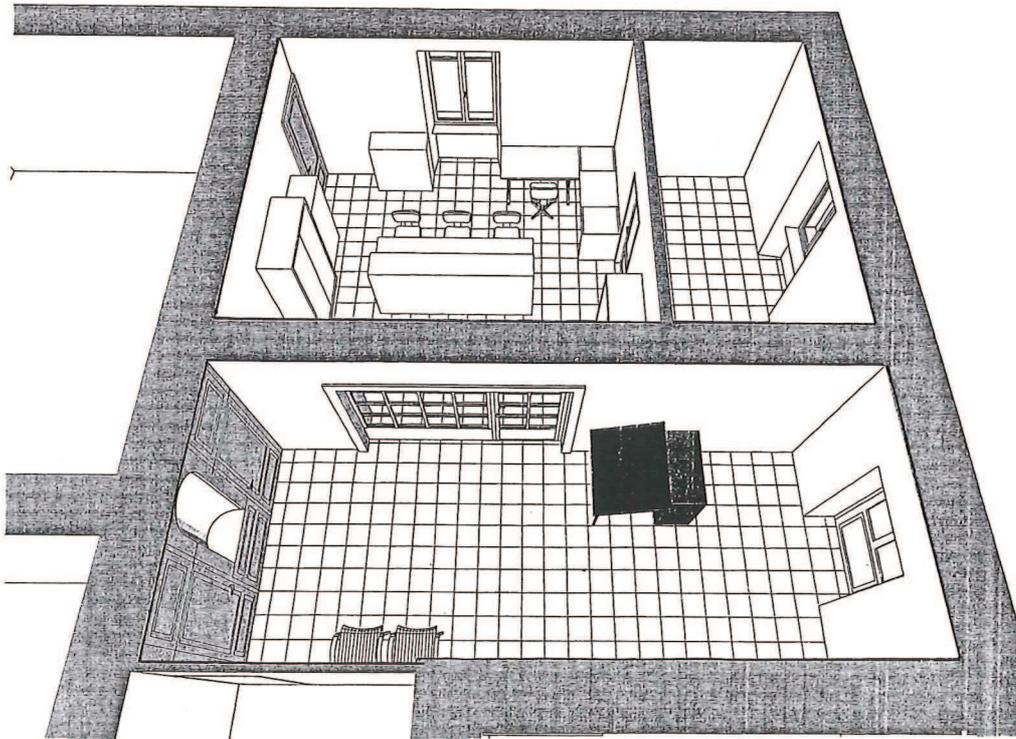
Le Maire
Jean LETONDAL



PROJET REFECTION MAIRIE DE BOUVERANS



ENTREE ET SALLE D'ATTENTE



VUE AERIENNE DU PROJET

Remise aux Normes Electricité et Réfection des Sols (carrelage)

NOUVELLES MUNICIPALES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Août 2001

ASSAINISSEMENT :

Les travaux ont repris et se dérouleront jusqu'au 15/09/2001. Les travaux du lotissement commenceront le 30 août. Un projet chiffré des travaux à réaliser pour l'ensemble du village est demandé à M. CIRESA de la D.D.A.F. Le Conseil Municipal décidera ultérieurement du découpage par zones.

LOGEMENTS ET BATIMENTS COMMUNAUX :

Appartements école : M. DICHAMP Maurice sera contacté pour un réglage des chaudières. La « Miroiterie des Sapins » à Frasne établira un devis de rénovation des 2 marquises (également celle de la mairie).

Appartement occupé par la famille CAROU : il conviendrait de procéder à la restauration de la salle de bains et des W.C. (enduit, peinture) ainsi qu'à celle des fenêtres. Dans l'attente, M. Cyril DREZET se propose de procéder à une réfection provisoire et Mme CAROU de les repeindre.

Appartement occupé par M. BONJOUR : un radiateur électrique devant être changé, la Sté ELEC 2000 sera contactée. Quant aux fenêtres, M. BONJOUR propose d'en faire l'entretien (ponçage, peinture), la commune lui fournissant le matériel nécessaire.

Mairie : une réfection complète du secrétariat et du couloir est envisagée de même que la restauration des façades, fenêtres et la mise aux normes de l'électricité. M. Sylvain DEFASNE est en charge de la préparation du dossier, les devis et demandes de subvention suivront.

PLACE A BAL :

M. SAULNIER sera contacté pour fournir un devis concernant la pose d'un enrobé bicouche afin d'éviter la dégradation de ladite place.

URBANISME :

DT DUTOUR Christian : aucune objection

CU LAFFLY Florent : à revoir, le dossier n'ayant pas été déposé à temps, le Conseil Municipal ne dispose d'aucun élément de réflexion.

COURRIERS :

Courrier Mme LEMONNIER : Mme LEMONNIER se plaignant des nuisances occasionnées à la parcelle dont elle est propriétaire au lac de l'Entomnoir par le passage de tuyaux pour l'aspersion de la place à bois, le Syndicat Mixte de la Vallée du Drugeon lui proposera un dédommagement raisonnable.

Courrier M. Nicolas BRESSAND : M. BRESSAND ayant demandé un terrain à la commune de Bouverans afin d'y construire un atelier, le Conseil Municipal décide de lui proposer un prix de 5 F/m² avec toutefois la prise en charge par lui-même de tous les branchements. Un courrier sera envoyé dans ce sens à M. BRESSAND, si cette proposition lui convient, rendez-vous sera pris afin de déterminer la surface et l'emplacement souhaités.

Courrier parents élèves 5 ans : les parents d'élèves du R.P.I. s'inquiétant de l'encadrement des enfants de 5 ans pour la rentrée prochaine, il a été décidé l'embauche d'une A.T.S.E.M. à ½ temps pour 2001/2002.

Courrier M. BONNOT et Melle GRESSET : propriétaires du « Vieux Chalet » actuellement en travaux, M. BONNOT et Melle GRESSET demande l'exonération de la redevance des Ordures Ménagères concernant les résidences secondaires. Le Conseil Municipal n'ayant pas mission de vérifier le taux d'occupation des bâtiments situés sur la commune, il décide que le rôle des O.M. ne sera pas révisé et que la taxe sera maintenue.

IMPOTS LOCAUX :

Il ne sera procédé à aucun changement dans l'approche de la taxation des impôts directs : exonération, abattements...

: QUESTIONS DIVERSES :

Subvention forêt : une subvention de 126 733 F a été accordée à la commune par la commission d'attribution des subventions d'équilibre.

Commission bois : une vente entre habitants aura lieu courant septembre. A cet effet, la commission bois se rendra sur place le 2/09 afin de marquer les bois scolytes proposés à la vente.

Loi chasse : en vertu des dispositions de la loi chasse de juillet 2000, les communes se voient retirer la somme forfaitaire de 22 F qu'elles percevaient pour chaque demande. En contrepartie, les secrétariats n'ont plus à intervenir pour les validations.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2001

ASSAINISSEMENT :

Les travaux d'assainissement de la 1^{ère} tranche sont terminés. La SACER va poser son enrobé dense dans les prochains jours.

Une étude sera faite par la DDAF pour projeter les travaux à venir. Le Conseil Municipal définira le nombre de tranches à réaliser et les priorités. Désormais, toute construction nouvelle devra être branchée au collecteur principal existant aux frais du propriétaire et sous la surveillance d'un technicien de la DDAF.

MAIRIE :

Pour une mise aux normes de sécurité et une utilisation rationnelle, des travaux de réfection complète du secrétariat et du couloir ont été décidés. M. Sylvain DEFRASNE, en charge de préparer le dossier, présente différents plans (trois dimensions) très soignés. M. le Maire le remercie pour son dévouement, la qualité de son travail et sa disponibilité et son travail de professionnel à titre gracieux.

INTERCOMMUNALITE :

Un arrêté préfectoral du 7 septembre 2001 instaure une grande intercommunalité comprenant 21 communes dont BOUVERANS. Le Conseil souhaite que les compétences du Syndicat Mixte soient prises en compte.

Il reste à déterminer l'emplacement du siège. Tout sera théoriquement opérationnel le 1^{er} janvier 2002.

URBANISME :

CU LAFFLY Florent : un avis favorable est émis. Les branchements d'assainissement au collecteur se feront à ses frais et sous surveillance de la DDAF. Le Conseil constate et note en observation une absence de défense incendie, une alimentation en eau actuellement insuffisante quant au débit, une visibilité restreinte en cas de sortie sur la route départementale.

VENTE DE TERRAIN :

25 ares de terrain communal situés « pointe vers le moulin » seront vendus à M. BRESSAND Nicolas au prix de 5F/m² pour usage artisanal exclusivement. La construction sera à réaliser dans les 5 ans. Le branchement au collecteur sera à sa charge et sous la surveillance de la DDAF.

IMPLANTATION RELAIS S.F.R. :

Le Conseil Municipal accepte l'installation d'un relais radio téléphonique S.F.R. sur le terrain communal proche du réservoir. L'antenne, d'une hauteur de 20 mètres avec à sa base une cellule cubique de protection (2,5m arête), sera clôturée par un grillage. Une indemnité annuelle comprise entre 8 000 et 10 000 F sera perçue par la commune pendant 12 ans.

CLUB DU 3^{ème} AGE :

Suite à leur demande, le club du 3^{ème} âge se verra attribuer 20 chaises en bois supplémentaires achetées à la SARL SOUVET de SEPTFONTAINES au prix de 367 F HT l'unité.

COMITE CONSULTATIF DES S.P.V. :

Suite au renouvellement des membres des comités consultatifs communaux de sapeurs-pompiers volontaires, M. BRESSAND Georges et M. PARNET Roger ont été désignés comme représentants de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Cérémonie du 11 novembre : après l'office religieux et le dépôt d'une gerbe au monument aux morts, les conseillers sont invités au traditionnel banquet . Ils peuvent être accompagnés de leur conjoint auquel une participation financière est demandée.

Remerciements : Marc BOURGEOIS et Robin MARMIER remercient la commune pour le dictionnaire qui leur a été offert pour leur entrée en 6^{ème}.

M. Michel COTE-COLISSON remercie le Conseil Municipal pour la cérémonie et le cadeau qui lui ont été offerts à l'occasion de son départ en retraite après sa collaboration durant de nombreuses années au secrétariat de mairie.

Entretien bâtiments : Les marquises de l'école et de la mairie vont être restaurées par la Miroiterie des Sapins à FRASNE pour un montant de 19 745 F TTC.

Prêt pour perte de recettes bois : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter un prêt bonifié d'un montant de 1 500 000 F (un million cinq cent mille francs) auprès d'un organisme financier ayant passé convention avec le ministère de l'économie et des finances au taux de 1,5 % pour une durée de 5 ans afin de financer les pertes de recettes consécutives à la tempête de 1999. La commune doit faire face à des engagements de travaux, en particulier l'assainissement.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2001

INTERCOMMUNALITE :

Le Conseil Municipal délibère pour un petit périmètre d'intercommunalité à savoir celui du Syndicat du Plateau de Frasne.

Certaines municipalités optent plutôt pour une grande intercommunalité pour rejoindre Levier et les Usiers.

Une réunion entre élus est prévue ces prochains jours afin de faire le point et trouver des accords équitables.

URBANISME :

CU commune : le certificat d'urbanisme demandé par la commune pour l'installation d'un atelier de menuiserie par M. Nicolas BRESSAND n'amène pas d'objection.

FACTURATION EAU 2002 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la tarification de l'eau pour l'année 2002 :

Eau : Tranche 0 à 150 m30 € 40 soit 2 F 60 / m3

Tranche 151 à 300 m3.....0 € 32 soit 2 F 10 / m3

Tranche 301 m3 et plus :.....0 € 26 soit 1 F 70 / m3

Assainissement :0 € 61 / m3 soit 4 F / m3

Les entreprises agricoles sont exonérées de la taxe d'assainissement.

Suppression de la part fixe sur les ménages et de toute taxation sur les compteurs. Cette somme répartie sur la consommation réelle des ménages est proportionnelle au cubage.

Divers : suite aux branchements sur collecteur, des problèmes liés à des émanations nauséabondes au niveau des regards des habitations BRESSAND Georges, VUILLAUME Michel et LETONDAL Jean doivent être résolus. M. CIRESA de la DDAF procédera à un contrôle d'étanchéité du système et sera averti de ce désagrément pour y remédier.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2001

INTERCOMMUNALITE :

L'arrêté de création du grand périmètre pris par le préfet ne recueillant pas la majorité qualifiée est devenu obsolète. Une nouvelle réflexion sera conduite l'année prochaine précisant clairement l'incidence fiscale pour les communes adhérant à un petit ou à un grand périmètre. Une rencontre avec les autorités représentant l'Etat sera nécessaire.

URBANISME :

CU commune : une délibération motivée accompagnera le certificat d'urbanisme demandé pour l'installation d'un atelier de menuiserie par M. Nicolas BRESSAND, justifiant l'intérêt de l'implantation de ce pôle artisanal à « la pointe vers le Moulin ». La commune prendra à sa charge les réseaux d'eau et d'assainissement jusqu'en limite de propriété. Une borne de défense incendie sera installée à proximité. Le chantier sera programmé dès que la promesse de vente sera signée.

O.N.F. MUTUALISATION DES BOIS :

Les vendeurs publics de bois dont fait partie Bouverans, se sont regroupés en « Fruitière des Bois Publics » afin de commercialiser les lots bois verts-bois stockés issus de la tempête de 1999 dans les meilleures conditions possibles, tout en mutualisant les variations des cours. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la fruitière. Une délibération sera prise en ce sens.

MISE EN PLACE DU CONSEILLER DEFENSE :

Le secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des Anciens Combattants, souhaite que soit instauré au sein de chaque Conseil Municipal une fonction nouvelle de Conseiller en charge des Questions de Défense. Ce conseiller sera un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et dans le recensement des jeunes gens.

M. Michel VUILLAUME a été nommé à ce poste de Délégué Défense pour la Commune.

CHAMBRE AGRICULTURE : RECENSEMENT :

Un recensement des estives (espaces pastoraux en zone de montagne) a été demandé par la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'un projet de réhabilitation de l'espace par le pâturage d'animaux.

Le recensement sur le territoire de la commune de Bouverans s'est soldé par un état néant.

COURRIER FAMILLE BRESSAND :

Lecture est faite du courrier de Mme ROBBE-GRILLET M. Claude qui, au nom de sa famille demande l'autorisation de transférer les défunts Jeanne DALOD, Vincent BRESSAND et son épouse Julia dans la tombe de leur père, M. Pierre BRESSAND.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, tous les frais de transfert seront supportés par les demandeurs qui devront s'adresser à une entreprise spécialisée. Le jour et l'heure devront être définis à l'avance, un officier d'état-civil, Maire ou Adjoint, devant être présent.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de congé de fin d'activité : M. Gérard VALION, agent d'entretien qualifié de la commune depuis 1968, souhaiterait bénéficier des dispositions de Congé de Fin d'Activité reconduites par l'Etat en 2002.

Le Centre de Gestion émettra son avis sur le dossier. Si le congé est accordé, la commune procédera à un appel à candidature pour se doter d'un nouvel agent à temps plein (35h) soumis au régime des agents territoriaux.

Remerciements : Lecture est faite du courrier de Mme Cécile DEFRASNE, présidente du Club du 3^{ème} Age, qui remercie le Conseil Municipal pour l'achat de chaises.

L'ADAPEI remercie la commune de Bouverans pour la subvention qui lui a été attribuée.

Prêt bonifié tempête : Afin de pallier au manque de recettes de bois des années futures, la Caisse d'Epargne contactée octroiera un prêt de 1 500 000 F au taux bonifié de 1,5% remboursable en 5 ans avec un différé d'amortissement de 24 mois.

CENTENAIRE DE LA CROIX DE LA BECHE

Sur l'initiative du comité des fêtes de La Planée, le 2 septembre dernier a été commémoré le centenaire de la Croix de la Bêche avec les communes limitrophes, Bouverans et La Rivière Drugeon.

Pour les plus courageux la journée emmena les randonneurs pédestres de chaque commune au pied de la Croix. Après un mot du Maire de La Planée, la raison de l'existence historique de cette Croix fut brillamment évoquée par Monsieur Henri Brulport.

Une messe au lieu dit "La Citerne" poursuivit la journée et c'est autour d'un vin d'honneur que cette petite fête intercommunale réunit encore d'autres villageois qui l'appétit venant à point, se réunirent pêle-mêle autour des barbecues mis à leur disposition.

Nos joyeux concitoyens mirent un point d'honneur à cette journée conviviale en se mesurant sans aucune rivalité à un concours de chants populaires et à quelques joutes villageoises dans une bonne humeur.

La journée se termina assez tard pour une poignée de bénévoles qui profitèrent des dernières braises et des dernières bouteilles.



Allocution écrite et prononcée par Monsieur Henri BULPORT, Chevalier de la Légion d'Honneur, le 2 septembre 2001 à l'occasion du centenaire de La Croix de la Bêche, monument érigé en signe de réconciliation en 1901, par les trois communes de La Rivière Dugeon, Bouverans, La Planée.

Mes Chers Compatriotes,

Il faut remonter loin dans le temps et dans l'histoire, pour comprendre le pourquoi et le comment de l'édification de ce monument au sommet du Laveron, ce plissement jurassique, qui s'étend d'ouest en est sur une distance d'environ 20 kilomètres entre Bonnevaux et Pontarlier, et du nord au sud sur une largeur de 5 à 7 kilomètres en la Chaux d'Arlier et le Val de la Planée. Son sol karstique qui favorise l'enfouissement de 180 à 200 cm d'eau par an, a donné naissance à une forêt et des pré-bois qui, aujourd'hui, n'ont plus la même composition qu'autrefois, les feuillus représentaient alors 25 % du peuplement, les sapins 50 % et l'épicéa, seulement 10 %.

Au cours du Xème et XIème Siècle, des communautés vinrent se rassembler sur le pourtour de ce massif forestier pour fonder ces villages qui ont pour noms aujourd'hui, La Rivière Dugeon, Bouverans, Sainte Colombe, Les Granges Narboz, Oye & Pallet, Bonnevaux, Vaux & Chantegrue et Bannans. Ces communautés puisèrent abondamment dans cette grande forêt pour se chauffer et "maisonner" (comme on disait alors) et faire paître leurs bestiaux dans les pré-bois dont les noms figurent encore au cadastre : "Pré Odor, Pré Benoit, Pré Loiseau, Pré Laverde, Les Grands Prés, Pré Varrot " etc. Ainsi que les fermes du "Bouquet et du Laveron", orthographié dans les temps anciens "Laviron" avec un I ou un Y.

Ce grand massif n'appartenait à personne ni à aucune communauté. Il était régi par un édit de Charlemagne qui stipulait que, les monts "Jovis" (Jura) appartenaient à ceux qui les défrichaient ; les moines de l'Abbaye de Mont Sainte Marie (fondation en 1199) devaient ouvrir une brèche dans le massif pour gagner leurs fiefs des Groseilliers à La Rivière Dugeon et de Cessay. Cette piste partait de leur domaine des Granges-Sainte-Marie en passant par le "Beauregard, Le Monriçant", puis "La Fontaine de Morchain" par-devers Malpas, pour atteindre le sommet du Laveron (1092 mètres),



dénoté "Le Sentier de la Besf ", qui plus tard deviendra " Le Grand Chemin des Moines".

Du XV^{ème} au XVI^{ème} siècle, la forêt du Laveron fut l'objet d'une intense exploitation, en particulier de la part de la Planée : Charbon de bois pour les forges de La Ferrière et du Mt d'Or, bois de feu pour les salines de Salins, et quantité de bois pour entretenir les fours à chaux locaux, source de revenu pour la communauté de la Planée.

Dès lors, il n'y eut plus sur tout le pourtour du Laveron et dans les communautés qu'un seul mot d'ordre "il faut délimiter". Ces dernières, souvent pour des raisons fallacieuses ne pensaient qu'à tirer la couverture à elles. Quant à la Planée, sans titre ni bornes, elle ne pouvait qu'invoquer son antériorité territoriale tirée d'une vieille charte de l'an 1080 et de son droit de "Bouchoyage" qu'elle accordait toujours avec magnanimité aux communautés circonvoisines. Ce droit de "Bouchoyage" descendait d'une ancienne loi Burgonde qui autorisait d'autres villages à mener paître leurs troupeaux sur les terres de la Planée à certaines époques de l'année et à condition "d'essarter" c'est à dire de débroussailler pour empêcher l'enrésinement.

Devant la pression exercée par les générations montantes qui avaient vu leurs aïeux conduire leurs bêtes "camproyer" aux "Paquiers" de la Planée depuis des temps immémoriaux, ils en revendiquèrent la propriété et comme à cette époque, on était procédurier, il fallut alors aller plaider devant le tribunal de bailliage de Pontarlier, puis devant la cour de justice de Dole. Devant les magistrats de Pontarlier, les anciens du village, investis pour la circonstance du titre de "Procureurs Spéciaux" déclarèrent sur la foi du serment que : "le territoire de la Planée allait des communaux des Granges-Narboz aux Oyes et Seignes de Bonneteaux", c'est à dire pratiquement tout le Laveron. A partir de là, ce n'est pas moins de 20 procès que la communauté eut à soutenir contre les villages circonvoisins entre 1633 et 1683, soit 50 années durant. Ils les perdirent tous, nous disent les archives paroissiales. Entre ces deux dates, se produisirent deux événements catastrophiques pour la Franche-Comté : le passage des Suédois de sinistre mémoire, emmenés par le célèbre De Saxe-Weimard (1639) et la capitulation de la Province devant Louis le Quatorzième (1678). Quoi qu'il en soit, dans cette affaire des délimitations,

ce n'est pas moins de 232 hectares 93 ares 89 centiares dont fut amputé le territoire de la Planée. Et ce n'est pas tout, le 22 juin 1633, une décision de la cour de Dole rappelait qu'un lourd et vieux contentieux existait entre les communautés de La Rivière Dugeon, Bouverans et la Planée. On se rendit alors sur les lieux de la place contestée. La Planée était représentée par son "Echevin Honorable", Claude Goguely et Guillaume Louvrier, "Prudhomme". La contenance de la Planée du côté de Saunoise (la Saône) était de 2600 pas, du côté de Jurant (Suisse) 960 pas, du côté de bise, 3650 pas, et la limite côté vent étant le Grand Chemin des Moines de l'Abbaye de Mont-Ste-Marie, d'après nos calculs à 0.75 cm le pas, la place à partager représentait environ 70 hectares.

Le 4 juillet 1633, on procédait à "l'embornage" du Laveron. Il était demandé à chaque communauté de se faire assister par des gens de bien, ayant connaissance des faits, choisis hors de leurs communautés. La Planée avait choisi : Honorable Jacques Perrenet de Oye & Pallet et Guillaume Rousseau des Grangettes, en présence de Jean Guidevaux, Notaire. Etaient aussi présents pour La Planée, Claude Goguely, Hugues et Guillaume Baud, Antoine Laresche et Pierre Louvrier.

Le 23 juillet 1633 avait lieu la signature de l'acte de partage du Laveron, en présence du très honorable Seigneur Louis Pestrey, Docteur en Droit et conseiller à la cour. Tous les protagonistes signèrent. Pour La Planée, Anatolie, fils de feu Philibert Goguely en présence de Pierre Petite de Malbuisson, Pierre Frontin le jeune pour La Rivière Dugeon. La Planée, dans cet acte, se réservait un passage de 40 pas dans le Grand Chemin des Moines de Mont-Ste-Marie à La Rivière Dugeon, pour aller faire boire ses bêtes au Dugeon.

En 1683, la communauté de la Planée, rassemblée de manière accoutumée sur la place du village à l'appel de ses Echevins et Prudhommes, décidait la remise en cause du partage du Laveron effectué en 1633. A cet effet, elle adressa une supplique au Lieutenant de Bailliage de Pontarlier, le Sieur Pierre Vannoz, et déposa entre les mains de Jacques-Antoine Jacquemet, Notaire, un mémoire dans lequel ils exposèrent leurs griefs et apportèrent de nouveaux arguments pour étayer leur thèse : à savoir, que l'on a empiété lors de "l'embornage" sur des particuliers de La Planée, à savoir à

"Combe Lévy, et au chemin de la Charbonnière", et que les signataires de l'acte de 1633 l'avait fait sous la contrainte.

Le 5 novembre 1683, au siège de bailliage de Pontarlier ayant pour défenseur le Sieur Compagny, avocat du Roi au siège de Pontarlier, plaidait, contre les communautés de Bouverans et La Rivière Dugeon. Ces derniers, par la voix de leur avocat, disaient n'entendre rien toucher aux droits et rester à la même stipulation qu'auparavant. Ont signé pour La Planée, Hugues Petite, Antoine Laresche, Jeannerot "restant" illettré. Dans ces entendus, la cour décidait que la communauté de La Planée devait redonner 25 francs à La Rivière Dugeon lorsque le nouveau partage serait fait. Dans ce jugement, il n'y eut ni peine, ni dépends.

En conclusion de ce bref historique sur le Laveron et sa Croix de la Bêche, il ressort, à la suite de nos recherches, que nous avons découvert qu'avant la croix de la Bêche telle que nous la connaissons aujourd'hui, existait (probablement) depuis le dernier partage en 1683, une croix en bois érigée sur le territoire de La Planée, fixée dans un socle de pierre de 80 cm de côté et portant des inscriptions indéchiffrables. Ce bloc aujourd'hui en lieu sûr, supportait La Croix dite du "Procureur Lorient".

En ce qui concerne plus particulièrement, La Croix de la Bêche, érigée en 1901 sur le territoire de La Planée, à l'emplacement même de la croix du Procureur Lorient, par les trois paroisses, La Rivière Dugeon, Bouverans et La Planée, elle semble bien (selon la vox populi) l'avoir été en signe de réconciliation comme l'indiquent les citations gravées dans la pierre de la table, par les Frères Drogrey de La Rivière Dugeon.

O CRUX AVE (Salut O Croix), MUNDI SALUS (Salut di Monde), SPES UNICA (Espérance unique), ET GLORIA (Gloire Unique).

Petite anecdote : lors de la grande sécheresse de 1896, qui est restée gravée dans la mémoire de nos ancêtres, la tradition orale nous rappelle que, les trois paroisses La Rivière

Drugeon, Bouverans et La Planée organisèrent une procession à la Croix du Laveron pour demander la pluie. Les fidèles furent exaucés au delà de toute espérance, sur le chemin du retour, ils reçurent une douche mémorable !

Dans cette affaire du Laveron et de sa Croix de la Bêche, il y aurait encore beaucoup à dire. A la lecture des archives paroissiales communales et du "Fond Michaud", on comprend mieux combien la communauté de La Planée a été au cours des siècles passés profondément humiliée, traumatisée, à cause des territoires perdus. Il faut croire que la blessure était profonde puisqu'en 1926, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, votait une motion demandant la réouverture des procès du Laveron. Le Sous-Préfet de l'époque leur conseilla de n'en rien faire.



HISTOIRE D'EAU

Le temps n'est pas si éloigné où nos grand-mères, voire nos mères allaient chercher l'eau au puits : Souvenirs de seaux en fer qui s'entrechoquent, de poulie, de chaîne et d'eau froide dans les sabots. Et puis un jour on a relié ce puits à l'évier avec un tuyau en plomb. Au bout de ce tuyau, on a branché une pompe munie d'un grand balancier prolongé par un bras solide. L'eau est arrivée à l'intérieur des maisons. C'était un grand progrès dont tout le monde n'a peut-être pas bénéficié, mais ce progrès a failli être encore plus grand et ceci dès 1895.

Un projet ambitieux

A la recherche de toujours plus de confort, un syndicat intercommunal essaie de se mettre en place pour une adduction d'eau pour 8 communes : Bouverans, La Rivière, Frasne, Courvières, Bonnevaux, Censeau, Bief du Fourg et Mignovillard.

Il s'agit de capter la source bleue qui coule près du lac de St Point sur le territoire de Montperreux afin d'alimenter ces 8 communes. Cette source est dit-on capable de fournir chaque jour et par habitant 500 litres d'eau et pour un coût total de 70000 F.

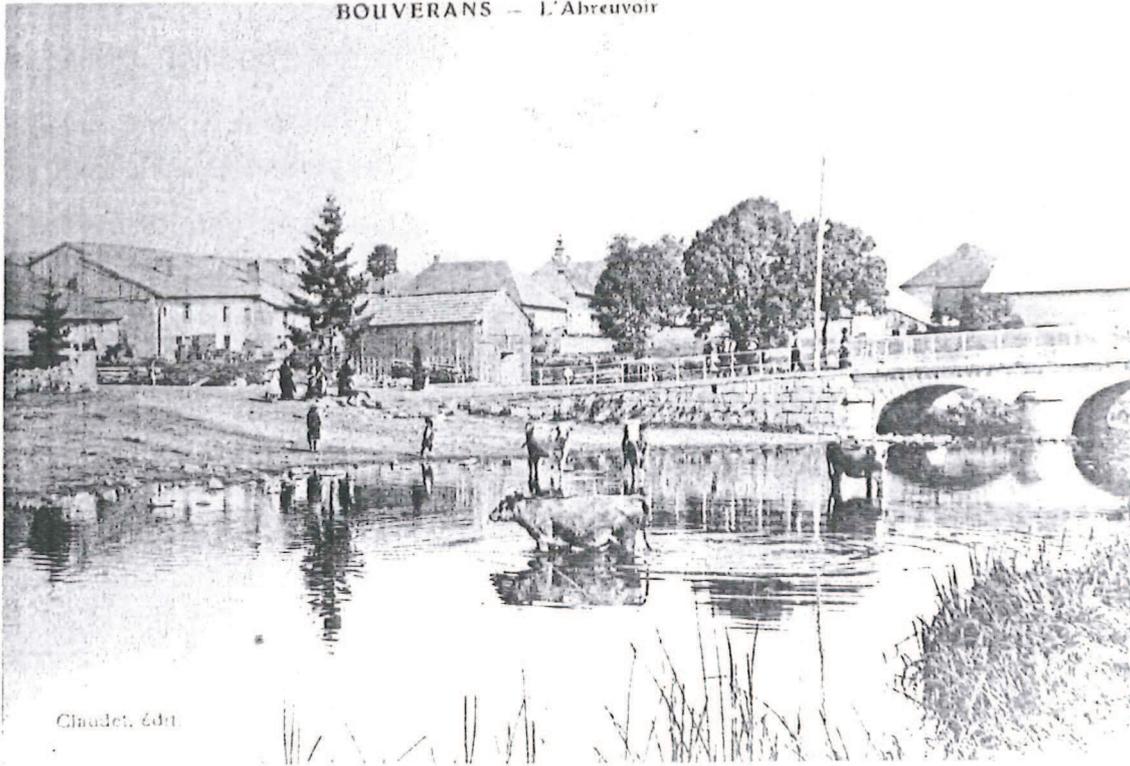
Ce projet pas très crédible sans doute sera refusé notamment par Bouverans « qui considère que la commune est alimentée en bonne eau et que le bétail est alimenté par le Drugeon. »

L'abreuvoir

Pour les bêtes, c'était plus facile. L'hiver, on les emmenait 2 fois par jour au Drugeon près du Pont Neuf. L'été, l'eau était servie sur place, fraîche et abondante, la rivière traversant déjà tout le communal sur toute sa longueur.

Seuls les terrains situés du côté du bois n'étaient pas desservis. Ils étaient à l'époque très importants, ils s'étendaient jusqu'aux Ecrignes et les parcelles U et X n'étaient pas plantées d'épicéas, c'est pourquoi on a construit un réservoir d'eau, réservoir alimenté par épuration des terrains alentours.

Un devis sera présenté le 3 octobre 1903 au conseil municipal. Un réservoir de 400 m³ d'une valeur de 11100 F mais qui sera refusé parce que trop cher. Un plus petit sera construit, d'une capacité de 250 m³ et d'une valeur de 7900 F. Il existe encore aujourd'hui, on l'appelle le Vieux Réservoir et se trouve à droite de la route des Rabatteurs, après le champ du bois.



Le Trou des Bœufs

Avant le remembrement « Le Bief de Frasne », « le Creux des Brecagnes » et le marais d' « Entre Deux » étaient la propriété de la commune. Il y a une centaine d'années, on y faisait paître que les bœufs. Pour qu'ils puissent satisfaire leur soif, on a creusé à l'extrémité sud un trou alimenté par les raies du marais. On l'a tout naturellement appelé le trou des bœufs.

Les lavoirs publics

Le 7 décembre 1901 « Le maire expose que la commune est dépourvue de lavoirs, que les jours de mauvais temps les femmes sont exposées aux rigueurs des saisons pour laver leur linge, que de ce fait, elles sont sujettes à recueillir toutes sortes de maladies, que pour remédier à cet état fâcheux il conviendrait d'établir pour le besoin de la commune un ou trois lavoirs couverts avec bassin en fonte, lesquels seraient construits dans les parties du village bordant le Drugeon aux lieux dits : au passage de la passerelle ou la planche, vers le pont neuf et près du pont du coin des Petits.

L'eau qui servirait à alimenter ces lavoirs serait prise à la source du « goût du moulin » située sur la commune distante de 1800 mètres. Cette source serait captée minutieusement et l'eau transportée au moyen d'une conduite en fonte ou autres. L'installation de ces lavoirs est réclamée avec insistance par les habitants. Les revenus en fonds libres permettent de subvenir à cette entreprise et à tous les frais qui en découlent. »

Quoiqu'on en dise les maris à Bouverans ont toujours été aux petits soins pour leurs femmes. Mais cette bonne intention ne se concrétisera que 25 ans plus tard. On ne fera pas 3, mais 2 lavoirs couverts qui ne seront pas alimentés par cette source. Celui du coin des petits deviendra la distillerie et existe encore. Celui du pont neuf se transformera en 1950 en garderie puis sera rasé en 1979 pour la construction de la salle des fêtes.

Les sources de Vaux et Chantegrue

Acquisition

6 février 1914 « Le conseil municipal prend connaissance de la promesse de vente signée entre le maire et Melle Loye



« S'étant rendus aux sources nous avons reconnu que le débit des sources, après 5 semaines de sécheresse et de gelées extraordinaires donne encore plus de 4 litres à la seconde. Le conseil municipal décide qu'il y a lieu d'approuver le procès verbal et la promesse de vente des sources à Melle Loye moyennant le prix de 6500 F. »

Conduite d'eau dans le Tunnel dans le Bouquet

Pour transporter l'eau de ces sources au village, les conduites devraient passer par Bonnevaux, mais la ligne P.L.M. (SNCF aujourd'hui) Frasne –Vallorbe est en construction et on est en train de creuser le tunnel.

On profite de cette occasion et le 18 octobre 1913, on demande au P.L.M. l'autorisation d'installer une conduite d'eau dans le tunnel.

« Demande accordée sous réserve que les travaux soient terminés avant l'achèvement du ballast et la mise en service de la ligne, et que la commune prenne en charge les eaux qui s'échappent du tunnel.

Le conseil municipal décide qu'il y a lieu d'établir cette conduite à bref délai et d'alimenter le village en eau potable avec les sources Loye au Martinet de Vaux. M. Braud d'Arbois architecte préparera un plan de dérivation des dites sources au village et s'entendra avec les ingénieurs du P.L.M. pour faire exécuter les travaux dans le souterrain. »

Convention 19 avril 1914

Convention signée entre le maire et le P.L.M. au sujet de la conduite d'eau avant la mise en exploitation qui aura lieu le 1^{er} juin prochain.

Appel d'offre 1^{er} mai 1914

Appel d'offre pour la construction de la conduite, M. Rangeard, Levaux et Jean-Baptiste Copiatti, tous de Frasne entre autres travaux, devront réaliser ce projet avant l'ouverture de la ligne.

Le conseil municipal vote 30000 F pour cette dépense prise sur fonds disponibles.

Réception des travaux 7.11.1915

La conduite est terminée, il ne reste qu'à réceptionner les travaux.

Distribution au village et ajournement 13.08.1916

Le projet de distribution au village est prêt, le devis aussi qui s'élève à 143160 F.

L'adjudication des travaux aura lieu à la Sous-Préfecture après les hostilités.

Financement : 26477 prévus au budget de 1916

26340 Coupes extraordinaires 1916.1917.1918.

14300 Vente de titres

80000 Emprunt sur 30 ans.

Les coupes extraordinaires sont conseillées car le bois est cher depuis la guerre et ces coups évitent les importations.

Réclamation 21 mars 1920

Comme le prévoyait la convention de 1914 la commune a pris en charge les eaux qui s'échappent du tunnel et les a canalisées jusqu'au lac. Mais au lac Alfred Claudet prétend que sa parcelle, suite à cette arrivée d'eau, est inondée et qu'il ne peut plus faire de récoltes.

Le tribunal condamne la commune, l'oblige à emmener cette eau ailleurs en construisant une canalisation de plus de 200 mètres et qui coûtera plus cher que la conduite qui traverse le tunnel : 45056 F. Travaux encore réalisés par M. Coppiati.

Nouvel ajournement 1921

Vu le prix des matériaux et de la main d'œuvre et de l'état des finances, le conseil municipal décide l'ajournement des travaux.

Règlement d'honoraires 1922

Les travaux n'ont pas été exécutés, mais les plans ont été réalisés, M. Braud présente sa note : 5622 F.

La Source Baudry 1923

« Le maire constate que par suite de la grande sécheresse de cette année que les sources Loye achetées en 1913 seraient insuffisantes. A cet effet, il s'est « abouché » avec la municipalité de Bonnevaux qui possède à proximité de nos sources une source qui donne un excédent d'eau

malgré la sécheresse. Cet excédent pourrait être cédé à la commune. Le conseil municipal vote 4000 F qui seront payés dès que commenceront les travaux. »

Adoption du projet d'adduction d'eau 3 mars 1925

Le projet est réalisé par M. André ingénieur à Pontarlier. Il a repris les travaux présentés anciennement par M Braud qu'il a modifiés et remaniés : adjonction de la source Baudry aux sources Loye. Augmentation des sections de la canalisation. Etablissement d'un lavoir supplémentaire et augmentation du nombre des bouches à feu.

Financement 1925

Le devis a lui aussi été sérieusement modifié, il se monte à 827000 F, il est vrai que 12 années sont passées ainsi qu'une guerre et quelle guerre !!

Cette lourde facture sera payée de la manière suivante :

398483	de disponible sur fonds libres
100000	de coupes extraordinaires
360000	emprunt sur particuliers sur 16 ans à 7%. Il pourra être souscrit des sommes inférieures à 1000 F.

Il n'a été fait aucune demande de subventions.

Lavoirs

Pour la construction des lavoirs, achat de terrains à Defrasne Marc et Joséphine Valion pour une somme de 562 F.

Source Baudry : Encore une source

Achat d'une source distante de 8 à 10 mètres de notre canalisation au lieu dit « à Baudry » territoire de Bouverans appartenant à Vuillaume Frères en 1959.

Cette source n'a sans doute jamais été reliée au réseau, on n'en trouve aucune trace par la suite.

Réception définitive des travaux d'adduction d'eau 5 octobre 1927

Et maintenant ?

Après 80 années de bons et loyaux services, le système fonctionne toujours. Depuis Vaux et Chantegrue, l'eau arrive à Bouverans sans se presser, sans trop de pression non plus, sans pompe et sans aucune intervention.

Entre les sources et le tunnel du Bouquet la pente est très faible, la conduite n'a pas été posée au laser et elle craint beaucoup les bulles d'air qui ralentissent le débit, menacent et parfois stoppent l'écoulement. On a prévu de temps à autre quelques vannes ou quelques soupapes pour évacuer cet air. Pendant de nombreuses années c'est Albert Faivre qui manipulait tout cela avec beaucoup de doigté.

Il arrive aussi qu'un coup de pelleuse malencontreuse vienne rompre cette belle harmonie, créant la panique au village, C'est toute une sinécure pour réamorcer ce système qui est en équilibre instable.

De plus, de nouvelles normes imposent un périmètre de sécurité autour des sources que l'on ne peut assurer, les sources sont bordées par le Drugeon, une route départementale et une scierie.

Les sources Loye et Baudry ont-elles encore un avenir ?

Le prix de l'eau

De 1927 à 1981, on ne s'est pas posé de question. Il était évident pour tous que l'eau qui arrivait naturellement par gravité ne pouvait pas coûter un sou aux usagers. Sur la pression des pouvoirs publics, on a décidé d'appliquer un forfait, symbolique, mais qui amorçait la pompe. Ensuite on a installé des compteurs, on a commencé à faire de belles factures qui avec l'appoint de l'assainissement prennent de belles rondeurs. Factures compliquées dans lesquelles personne ne s'y retrouve mais dressées par ordinateur avec qui, tout est simple paraît-il.

Ce n'est pas comme « dans le temps ». En 1957, le fond national pour le développement des adductions d'eau a réclamé à la commune une somme de 13200 F.

« Le conseil municipal dit qu'il devrait faire payer cette somme aux usagers, ce qui entraînerait une comptabilité très compliquée, décide de prendre en charge cette somme qui sera inscrite au budget chaque année. »

Ça c'est une idée qu'elle est bonne, nos élus ne devraient-ils pas s'en inspirer ?

L'eau a été gratuite pendant 50 ans.

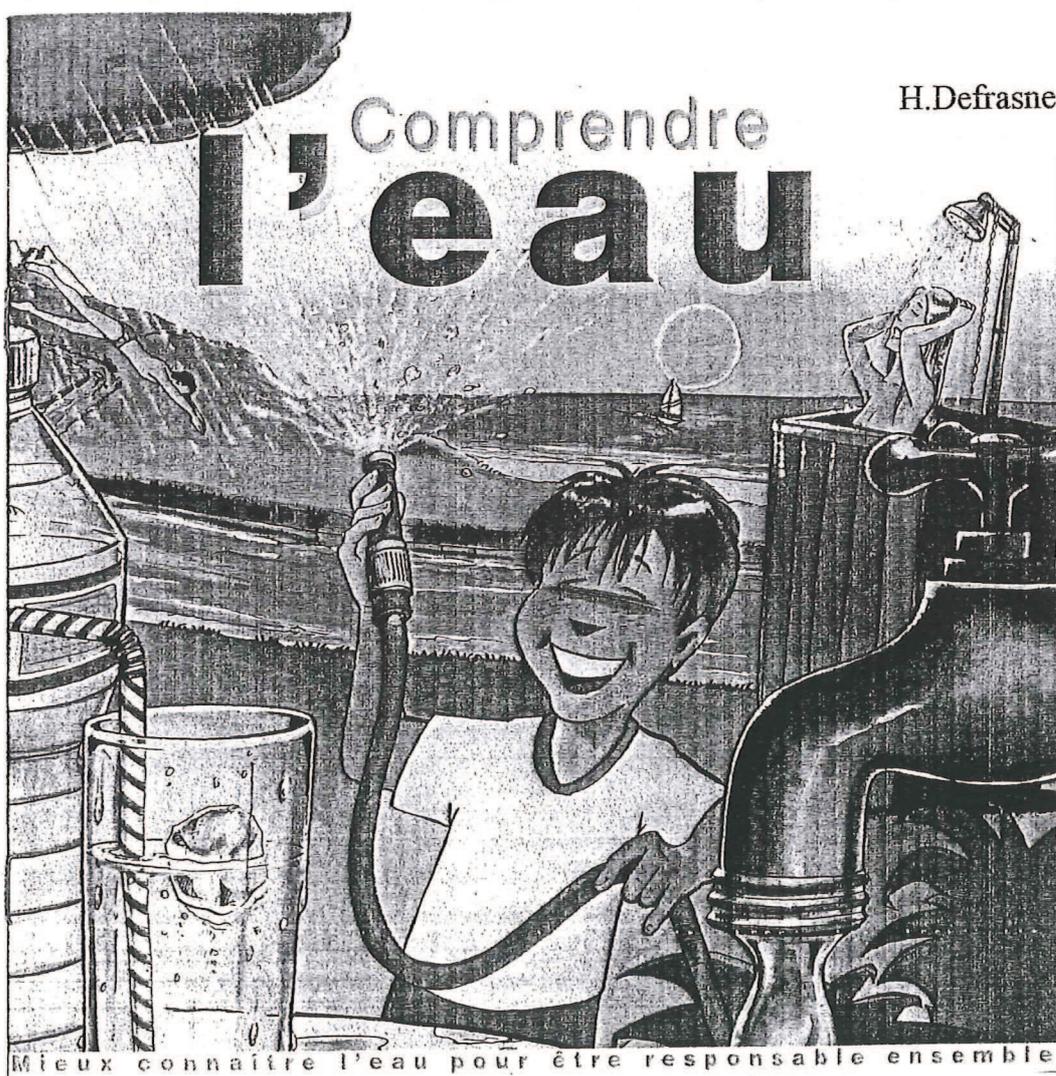
L'électricité gratuite pendant 25 ans au moins (1 lampe)

L'affouage, jusque dans les années 60, a été distribué : entre 20 et 60 F maximum par tête.

Pour les grandes familles, et elles étaient nombreuses, l'affouage équivalait à un 13^{ème} mois.

C'était quand même important.

Tous ces avantages ont disparu, mais la réputation est restée et nos voisins, encore aujourd'hui, disent que les vairons sont des gens heureux. On peut dire ça comme ça !!



Le coût de l'eau et de l'assainissement comprend l'entretien du réseau, le traitement de l'eau, les analyses, les taxes sur l'eau, l'amortissement de l'assainissement, le fonctionnement de la station intercommunale.

La surveillance de vos équipements sanitaires peut vous permettre de réaliser de réelles économies.

Un robinet qui fuit goutte à goutte consomme 35 m³ an soit 231,00 F T.T.C = 35,22-€ et une chasse d'eau 130 m³ an soit 858,00 F T.T.C = 130,80 €.

OUI RECONNAIT-ON ?
Ecole de Bouverans 1947



TELETHON 2001 à PONTARLIER

Dans le cadre du TELETHON 2001 à PONTARLIER, le groupe d'amitié de l'Association des Paralysés de France a organisé une action qui a pu être réalisée sur la totalité des 30 heures grâce à la participation notamment du groupe de jeunes de Bouverans, que nous remercions sincèrement.

Nous adressons un MERCI tout particulier à Monsieur Michel PECCLET qui a construit et assemblé le parcours 'accessibilité'.

La participation de toutes ces personnes bénévoles, groupe de jeunes, scouts et éclaireurs, APF de Pontarlier et Besançon, entreprises et commerçants donateurs, nous a permis de reverser à l'A.F.M la somme de :

7 800 F.



MERCI à toutes et à tous !!!

Le Cercle des Jeunes
de Bouverans



Pour notre association, cette année 2001 s'est déroulée une fois de plus dans la bonne humeur et le plaisir de se rencontrer pour préparer, organiser des manifestations.

Le Cercle espère compter de nouveaux membres en 2002 pour apporter des idées nouvelles et faire vivre encore un peu plus notre village.

15 AOÛT :

Le 15 Août, à Bouverans, les gens du village parlent de la fête des Vairons et cela fait déjà 44 ans. Cette année c'était la 2^{ème} brocante vide - grenier qui a permis de réunir une quarantaine d'exposants.

En ce qui concerne la restauration, c'est environ 700 repas servis sous ce nouveau chapiteau.

Mais derrière cette manifestation se cachent d'autres personnes que les membres du Cercle des Jeunes que je tiens à remercier vivement : le conseil municipal ; les sponsors ; Jean-Pierre ZONCA pour l'animation de la fête ; toute la population du village ; et surtout le Club du 3^o âge qui a nettoyé la place du village le lendemain de la fête.

TELETHON :

Pour nous le Téléthon 2001 s'est déroulé en deux étapes :

↳ Le samedi 1^{er} décembre à la salle des fêtes :

Le bénéfice du souper dansant s'élève à plus de 8000 Fr. qui ont été intégralement reversés à l'A.F.M.(Association Française contre les Myopathies).

Pour cette première étape je remercie le Club du 3^o âge qui s'est associé à nous, principalement Cécile DEFRASNE et Françoise PETIT. Je tiens à remercier également toutes les pâtisseries du village pour les succulentes tartes et délicieux gâteaux ; ainsi qu' Yves BOHIN et la Société de Fromagerie de Bouverans pour leurs dons.

↳ Le week-end du 7 et 8 décembre à PONTARLIER :

Nous nous sommes joints à l'Association des Paralysés de France (A.P.F.) à Pontarlier pour récolter des dons au profit du Téléthon. Le principe était de faire un parcours, en fauteuil roulant, qui comprenait quelques difficultés et de montrer à quel point cela était très difficile pour une personne handicapée dans la vie quotidienne de franchir ces obstacles. Cette expérience a été très enrichissante.

BILAN FINANCIER DU TELETHON 2001
A BOUVERANS LE 1^{ER} DECEMBRE

<u>Dépenses</u> : (Boissons-Repas-Assurance)	3 016.45 Fr.
<u>Recettes</u> :	
- Repas	5 450.00 Fr.
- Buvette	3 688.39 Fr.
- Tombola	520.00 Fr.
<u>Dons</u> :	1 850.00 Fr.
Total bénéficiaire :	8 491.94 Fr.

Le Cercle des jeunes de Bouverans présente ses meilleurs vœux à toutes et à tous et vous souhaite une excellente année 2002.



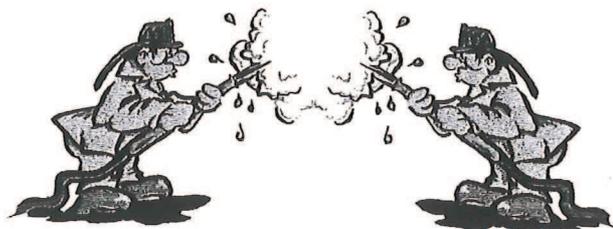
**“Dans la vie, il n'y a pas de solutions.
Il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions suivent.”**

St-Exupéry

LE CLUB DU 3^e AGE ET LE CERCLE DES JEUNES DE BOUVERANS

a contribué à travers le Téléthon à accélérer la recherche par de nouvelles thérapeutiques issues de la génétique.
Les malades, les chercheurs et l'AFM le remercient.

Eric Molinié
Président



SAPEURS-POMPIERS

Le Service Départemental d' Incendie et de Secours du DOUBS organise les épreuves du concours de Sapeurs-Pompiers Professionnels de 2^{eme} classe en MARS 2002. Pour d' éventuels renseignements et candidatures s' adresser auprès de DEFRASNE Nicolas avant le 15 Janvier 2002. Au total c'est environ 70 places à pourvoir. Le concours se déroule en plusieurs épreuves:

- * NATATION
- * SPORTS
- * EPREUVES ECRITES
- * EPREUVE ORALE

De plus l' ensemble des Sapeurs-Pompiers de BOUVERANS vous remercie de votre gentillesse et de votre accueil lors de leur passage pour les calendriers.

Les Hommes du feu du Centre de Première Intervention de BOUVERANS vous souhaitent leurs meilleurs voeux de bonheur et de santé pour l' année 2002.

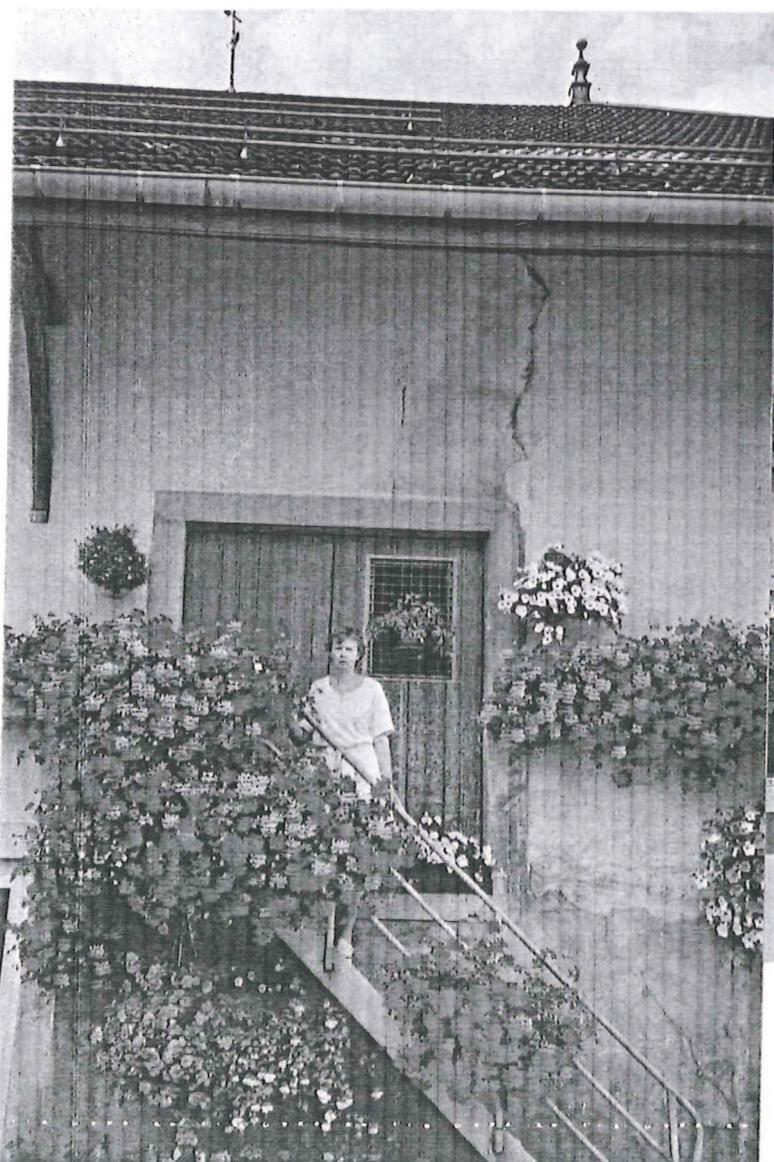
Bonne
Année !!!

LES FLEURS DE MARGUERITE RECOMPENSEES

Durant tout l'été, clients et visiteurs de la Fruitière, ont pu admirer le fleurissement particulièrement réussi de Marguerite Débois, qui a été récompensé lors de la remise des prix 2001 des villes et villages fleuris du Doubs. Des lauriers qui couronnent le fruit du travail de toute une saison. « Mais ce n'est pas une charge quand on aime. C'est au contraire un plaisir, un moment de détente agréable que de s'occuper de ses fleurs. C'est aussi un moment de communication : les passants s'arrêtent, au début on parle fleurs bien entendu, on échange ses petits secrets. Et puis, les fleurs c'est avant tout le signe du bon accueil d'un lieu. C'est le sourire des gens qui habitent cette maison, c'est un message qui vous dit : bienvenue à la Fruitière. J'ai toujours été passionnée par les fleurs. Elles ont le pouvoir magique de transmettre vos sentiments, de faire des merveilles sur une vieille façade, d'habiller un vieux mur de pierre. C'est le petit rayon de soleil qui illumine la vie de tous les jours. »

Mais le fleurissement d'un village c'est l'affaire de tous. Il suffit que chacun égaye ses fenêtres de quelques fleurs, fleurisse les abords de sa maison, fasse un peu de ménage autour de chez lui, et le village devient plus accueillant, plus agréable à vivre.

Alors pour 2002 : A VOS POTS, PRETS ... PLANTEZ !



TOUR DE GARDE DES MEDECINS

ANNEE 2002

Secteur de FRASNE, LA RIVIERE et MIGNOVILLARD.

Docteurs :	CHESNEL	Frasne	03 81 49 81 14
	HUMBey	Frasne	03 81 49 84 57
	JEANNIN	Frasne	03 81 89 72 88
	TARRIUS	Mignovillard	03 84 51 31 38
	TARTARIN	La Rivière	03 81 89 80 52

JANVIER

1 Tarrius
6 Jeannin
13 Chesnel
20 Tartarin
27 Humbey

FEVRIER

3 Tarrius
10 Jeannin
17 Chesnel
24 Tartarin

MARS

3 Humbey
10 Tarrius
17 Chesnel
24 Tartarin
31 Jeannin

AVRIL

1 Jeannin
7 Humbey
14 Tarrius
21 Chesnel
28 Tartarin

MAI

1 Humbey
5 Jeannin
8 Tarrius
9 Tarrius
12 Humbey
19 Tartarin
20 Tartarin
26 Jeannin

JUIN

2 Chesnel
9 Tarrius
16 Humbey
23 Tartarin
30 Jeannin

JUILLET

7 Chesnel
14 Tarrius
21 Humbey
28 Tartarin

AOUT

4 Jeannin
11 Chesnel
15 Chesnel
18 Tarrius
25 Tartarin

SEPTEMBRE

1 Humbey
8 Jeannin
15 Chesnel
22 Tarrius
29 Humbey

OCTOBRE

6 Tartarin
13 Jeannin
20 Chesnel
27 Tarrius

NOVEMBRE

1 Tarrius
3 Humbey
10 Chesnel
11 Chesnel
17 Tartarin
24 Jeannin

DECEMBRE

1 Tarrius
8 Humbey
15 Chesnel
22 Tartarin
25 Tartarin
29 Jeannin

JANVIER 2003

1 Humbey

CONTRAT TERRITORIAL D'EXPLOITATION

Le règlement de Développement Rural (RDR) voté le 17 mai 1999 par le Conseil de l'Europe, concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), constitue un pilier incontournable de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la période 2000-2006, complété par la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999.

Ces deux dispositifs, européen et national, ont permis de mettre en place le dispositif des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) au bénéfice des exploitants agricoles (de 21 à 56 ans). Le financement des CTE est assuré par les fonds européens du FEOGA et par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sur les Fonds de Financement des CTE (FFCTE).

Les CTE visent à :

- organiser une agriculture multifonctionnelle, contribuant à un **développement économique durable**, au maintien de l'occupation humaine des territoires, à la **présence et au renouvellement des ressources naturelles**,
- moderniser et relégitimer l'intervention publique.

Le CTE est un contrat volontaire souscrit sur 5 ans entre un agriculteur et l'Etat. Il comporte le financement :

d'un volet socio-économique :

- préparation du projet de l'agriculteur,
- réalisation d'investissements matériels ou immatériels,
- mesures concernant la commercialisation de produits agricoles de qualité ou la diversification ;

d'un volet environnement et territoire :

- la protection et la conservation du patrimoine rural,
- la gestion de la ressource en eau,
- la protection de l'environnement (reconquête de l'espace, amélioration des pratiques culturelles).

Dans la Vallée du Drugeon, les CTE prennent une dimension particulière, car ils s'intègrent dans une autre démarche territoire dite « Natura 2000 ». Les richesses naturelles de la Vallée du Drugeon ont justifié d'une part la réalisation du Programme européen LIFE de 1993 à 1997, d'autre part la désignation en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux depuis 1999, et une désignation en cours en Zone Spéciale de Conservation au titre de Directive Habitat.

Cette double désignation a justifié la réalisation du Document d'Objectifs Natura 2000 (cf Lettre du Drugeon N°11). Ce document précise les différentes actions qui doivent se mettre en place sur le bassin du Drugeon, sur les milieux naturels non exploités, forestiers et agricoles, afin d'assurer la préservation des espèces et des espaces d'intérêt écologique majeur.

Les agriculteurs de la vallée ont à ce titre une grande responsabilité, car leur conduite d'exploitation interfère directement sur la qualité des milieux naturels (diversité floristique et

faunistique). Aussi, le mode d'application du Document d'Objectifs sur les zones agricoles retenu est la démarche CTE, contractuelle et volontaire. Elle implique un engagement fort de l'exploitant à respecter les mesures agri-environnementales souscrites et financées à l'hectare sur 5 ans.

Elles sont de nature différente en fonction des milieux concernés (en résumé) :

- sur les pelouses sèches (type communaux) : gestion extensive des parcelles, réouverture des milieux les plus enfrichés et entretien, conservation des éléments de paysage (haie, bosquet, murets...), réduction ou suppression de tout apport organique ou minéral, casse-cailloux proscrit, broyage proscrit de mars à octobre ;
- sur les zones humides ou en périphérie : gestion extensive des parcelles, réduction ou suppression de tout apport organique ou minéral, drainage proscrit, fauche tardive ;
- sur les autres prairies : incitation à l'extensification, maintien et/ou réhabilitation des haies, bosquets.

La gestion durable d'un territoire est de la responsabilité de tous, le CTE est un bon outil au service du monde agricole.

La chargée de mission du Syndicat Mixte de la Vallée du Drugeon,
Geneviève MAGON



La Maison de la Réserve fait peau neuve

Créée en 1984, l'Association des amis de site naturel du lac de Remoray a pour objectif de protéger et gérer la Réserve Naturelle du Lac de Remoray ainsi que d'y promouvoir l'animation. Elle signe donc en 1985 une convention avec le Ministère de l'Environnement qui lui confie la gestion de la Réserve Naturelle, créée en 1980.

A cette époque, les membres de l'association s'orientent vers la sensibilisation du grand public à l'environnement local (faune et flore) grâce à une collection particulière de minéraux, fossiles et animaux naturalisés de l'un de ses membres (Arsène Letoublon). Auparavant, des expositions temporaires d'été circulaient entre Malbuisson, Mouthe et Labergement Sainte Marie.

Le 14 juin 1986, un pas décisif est franchi lors de l'inauguration de l'actuelle Maison de la Réserve, à Labergement Sainte Marie. La municipalité met alors gracieusement un étage d'une usine en voie de désaffectation à la disposition de l'association. Quinze ans se sont écoulés depuis.

Une croissance rapide du nombre de visiteurs :

En matière d'animation, l'association a basé son fonctionnement sur un concept clair : le message naturaliste passe par une visite guidée des collections d'animaux naturalisés, présentés dans des milieux reconstitués. La passion et le vécu de l'animateur sont les clés de la réussite. A ces messages premiers s'ajoutent les problématiques liées à la gestion des milieux naturels, qui représentent notre seconde spécificité.

Avec 5 000 visiteurs la première année, le nombre de visiteurs n'a cessé d'augmenter au cours des 10 premières années pour atteindre le chiffre de 22 000 en 1996.

Composée exclusivement de bénévoles à ses débuts, l'association fait appel rapidement à des salariés pour assurer le fonctionnement de la Structure.

Aujourd'hui cette équipe se compose de 9 personnes se répartissant un peu plus de 6 postes à plein temps.

Hier une opportunité, le bâtiment est aujourd'hui devenu un frein :

Si l'actuel bâtiment, prêté gracieusement par la commune de Labergement Sainte Marie, a été un outil de travail inespéré pour la jeune association, il est devenu pour elle aujourd'hui un frein à sa progression. La vétusté des locaux, l'absence de chauffage ne permet pas en effet de satisfaire toute la clientèle potentielle telle que le 3^e âge, le public handicapé, la clientèle de tour-opérateur ou encore la clientèle suisse. De plus, l'actuel bâtiment ne répond plus aux normes de sécurité. Il doit aujourd'hui son sursis à une récente mise en conformité mais pour une durée limitée.

Une mobilisation générale pour une structure adaptée :

La Maison de la Réserve a fait ses preuves. A partir d'un outil de travail non adapté, l'association a su développer un produit attractif, incontournable aujourd'hui dans le domaine de l'éducation à l'environnement et répondant aux besoins de plus en plus croissants de la diversification des produits touristiques locaux. De la commune jusqu'à l'Europe, pas moins de 9 partenaires financiers ont répondu présents à notre sollicitation. Une enveloppe budgétaire de 12 millions de francs a ainsi pu être obtenue pour concevoir et réaliser un double projet architectural et muséographique.

Un tel investissement n'aurait jamais pu être supporté par notre association. Par contre elle s'engage à en assurer intégralement le fonctionnement. Cette répartition entre les investissements publics et un fonctionnement assumé par la structure est de rigueur depuis 15 ans, nous souhaitons pouvoir poursuivre dans cette voie.

Liste des partenaires financiers :

La Commune de Labergement Sainte Marie
La Communauté de communes du Mont d'Or et des lacs
Le Conseil Général du Doubs
Le Conseil Régional de Franche-Comté
L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
Réserves Naturelles de France par son partenariat avec EDF
L'agence de l'eau
Le Ministère de l'Environnement
L'Europe.

Pour sa part l'Association a modestement contribué à cette opération en salariant sur ses fonds propres un chargé de mission à mi-temps pendant deux ans pour être l'interlocuteur privilégié de la Maison de la Réserve auprès du maître d'ouvrage (La Communauté de communes du Mont d'Or et des lacs) et du maître d'œuvre (l'atelier d'Architecture LEFRANC-CORBET). Cette personne avait également pour mission de coordonner la conception du projet muséographique.

Un bâtiment conçu dans le respect de l'environnement :

Soucieuse d'occuper et de gérer une structure en cohérence avec les messages environnementaux véhiculés à l'intérieur, l'association s'est efforcée de promouvoir la toute récente démarche Haute Qualité Environnementale (HQE). Pas encore élevée au rang de « norme » cette nouvelle approche vise à réduire les impacts que pourra avoir le bâtiment sur l'environnement, du fait de sa conception, de ses caractéristiques constructives et de la localisation. Elle tend également à promouvoir un cadre de vie privilégiant la qualité de vie, le confort et la santé de l'utilisateur. Cette approche fait le plus souvent appel à du bon sens. Aurait-il été raisonnable de construire un bâtiment entièrement en béton, à moins d'un kilomètre d'une aire de stockage de 60 000 m³ de bois issus de la tempête ?

Si pour de multiples raisons, ce n'est pas « ce » bois qui a été utilisé dans la construction de la Maison de la Réserve, en faisant le choix d'une ossature bois pour son bâtiment, le maître d'ouvrage a manifesté son engagement à soutenir la filière bois.

Grâce au soutien financier de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, un programme HQE a donc pu être mis en place. La Maison de la Réserve sera la première grande réalisation public franc-comtois à avoir intégré autant de HQE. Six cibles sur 14 identifiées aujourd'hui ont été retenues, elles se matérialisent par :

- Un effort d'intégration du bâtiment dans l'environnement ;
- Le choix de matériaux dont la nature, la fabrication et la mise en place sont respectueux de l'Environnement. C'est dans ce cadre que le choix d'une ossature bois pour tout l'étage supérieur et d'un bardage en mélèze a été fait ;
- Un effort particulier de la part des entreprises pour garantir un chantier à faibles nuisances (essentiellement une bonne gestion des déchets de chantier) ;
- Le choix des énergies dans un souci d'économies de fonctionnement se concrétise par l'installation d'une chaudière utilisant des plaquettes de bois déchiquetées, la production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires installés en toiture et enfin la production d'une petite partie de l'électricité nécessaire, par des panneaux solaires photovoltaïques. Cette dernière installation à surtout une vocation pédagogique. L'installation est couplée au réseau EDF, ce qui signifie que si la structure produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme cette énergie est revendue à EDF, dans le cas contraire, elle participe à l'alimentation générale du bâtiment ;
- Une installation particulière permettra de récupérer les eaux de pluie et de les utiliser pour l'entretien du bâtiment et l'approvisionnement des sanitaires.
- Enfin il sera effectué un tri sélectif des déchets.

Un an de travaux, grâce à un hiver sans neige :

Au total, 17 entreprises ont été retenues pour la réalisation du chantier. Le terrassement a débuté en octobre 2000 et c'est grâce à un hiver exceptionnellement clément que la réalisation du gros œuvre n'a pris qu'un peu plus de 5 mois. La maison a réellement pris forme dans les deux mois qui ont suivi, avec l'installation de la charpente et de l'ossature bois préparée en atelier par l'entreprise TESSIER. La couverture et les menuiseries extérieures sont venues couvrir et clore le bâtiment dans le courant du mois de mai. Tous les aménagements intérieurs sont aujourd'hui terminés, une réception officielle et définitive est prévue dans la seconde quinzaine du mois d'octobre. Financièrement, le coût des travaux ne doit pas avoir, à notre connaissance, dépassé l'enveloppe budgétisée au départ. La plus value engendrée par les installations liées à la Haute Qualité Environnementale a intégralement été prise en charge par un financement complémentaire de l'ADEME.

Une seule petite note de regret nous affecte encore aujourd'hui, celle de n'avoir pas été conviés aux réunions de chantier hebdomadaires qui se sont déroulées au cours de cette construction. Sans aucun argument légitime à notre avis, la Direction Départementale de l'Équipement (maître d'ouvrage délégué dans cette opération) a toujours refusé notre intégration malgré nos demandes répétées.

De nouvelles expositions en harmonie avec le bâtiment :

Rien ou presque rien des anciennes expositions de la Maison de la Réserve ne sera réutilisé dans la nouvelle maison. Les conditions climatiques qui régnaient dans l'ancienne usine nous ont toujours contraints d'utiliser des matériaux ne craignant ni le froid, ni le chaud et encore moins « la pluie ». Nos expositions étaient adaptées au bâtiment.

Dans la nouvelle maison, les possibilités muséographiques seront différentes. Elles permettront l'utilisation de techniques modernes diversifiant ainsi les modes de présentation.

Si les supports vont changer, le concept général, lui, restera le même. Cinq salles d'exposition seront entièrement consacrées à la présentation de la faune et de la flore de la Réserve Naturelle du lac de Remoray et d'une façon plus générale de notre Haut-Doubs.

Trois salles abriteront des expositions à caractère permanent, et deux salles des expositions temporaires. A cet ensemble viendra s'ajouter une petite galerie où seront exposées des œuvres artistiques naturalistes, une salle vidéo où seront projetés en permanence des films animaliers et enfin une maquette géante du site sera installée devant la baie vitrée surplombant le lac. Cette maquette est actuellement réalisée par l'association de sauvegarde du patrimoine de Remoray.

Côté finance, si la muséographie est intégrée au budget de départ, elle a fait l'objet d'un dossier séparé du bâtiment. Aujourd'hui le projet est au stade du choix des entreprises. 7 lots différents ont été constitués, les travaux devraient commencer dans le courant du mois de novembre. Un délai minimum de 6 mois sera nécessaire pour mener à bien le projet ce qui ne permettra sans doute pas une ouverture au public avant l'été 2002.

Une Maison de la Réserve « de » la communauté de Communes « pour » la Communauté de communes :

Trop souvent considérée comme un outil à vocation uniquement touristique, la Maison de la Réserve doit devenir avant tout une structure au service de notre collectivité. Les familles, les scolaires, le troisième âge et le public handicapé seront toujours bien accueillis dans une maison qui se veut être un lieu d'éducation à l'environnement mais aussi un lieu de détente et d'information. Le succès de cette réalisation dépend beaucoup de cette participation de la population locale.

Il n'en demeure pas moins que cette nouvelle maison doit devenir un site touristique incontournable dans le Haut-Doubs. Elle contribuera à diversifier l'attractivité de notre secteur. Elle offrira une solution de replis supplémentaires en cas d'insuffisance chronique de beau temps ou de neige dont souffre notre région depuis un certain nombre d'années.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Emma le 04-11-2001
de Pascal Verguet et Stéphanie Gros

Marie le 03-12-2001
de Serge et Marina Lamarre

Valentin le 21-12-2001
de François Trimaille et Delphine Rousselet

MARIAGE

à Doucier (Jura) le 10-11-2001
Damien Laffly et Delphine Renaud

DECES

à Besançon le 12-12-01
Léa Valion